

Syndicat d'Energies
du Gers

Réf. : AB/DD n° 312

AUCH, le 25 MARS 2019

BORDEREAU D'ENVOI

à TOUS LES MEMBRES DU BUREAU

ET DU COMITE DU SYNDICAT DEPARTEMENT
D'ENERGIES DU GERS

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<u>AG du SDEG du lundi 18 mars 2019</u> <u>Délibérations</u>		
Fonds de Solidarité Logement 2019.....	1	
Etude impact pluriannuel des dépenses de fonctionnement liées aux opérations exceptionnelles d'investissement.....	1	
Débat d'orientation budgétaire 2019.....	1	
Retrait délibération du 10/12/2018 – AREC OCCITANIE – entrée en capital.....	1	Pour attribution.
Autorisation de signer une convention pour l'application de l'article 8 du CCC SDEG/ENEDIS.....	1	Salutations distinguées,
Photovoltaïque flottant avec l'Institution Adour... SRADDET.....	1	
Filière bois – Réseau de chaleur.....	1	
Création d'une enveloppe sur fons propre pour financer des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité non pris en compte dans les programmes du FACE.....	1	
Adhésion à l'ADIL 2019.....	1	
Point sur les IRVE dans le débat d'orientation budgétaire.....	1	
Taxe sur la Consommation finale d'électricité.....	1	

Le Syndicat Départemental
L'Attaché Principal,
Alain BAISSIERES



**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit mars, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Etaient présents : MM. Duffourg Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Daguzan Francis, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Gaïotti Jacques, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daran Jean-Marc, Diederich Henri, Durrey Joël, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Lecarpentier Thierry, Martin Martine, Mendes Antoine, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Seynaeve Francis, Simonutti Françoise, Soubabère Régis, Thieux-Louit Véronique, Vignaux Lilian.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT –

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 10 octobre 2001, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers a décidé d'adhérer au « Fonds Solidarité Energie ». Ce Fonds, qui a pour mission de venir en aide aux plus démunis pour les impayés des factures d'électricité, est devenu depuis le Fonds Solidarité Logement.

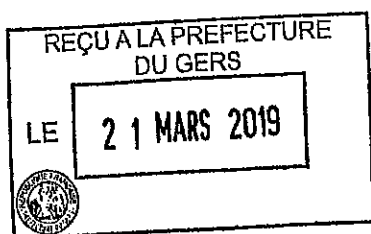
Ce Fonds est alimenté par des organismes d'Etat, les Fournisseurs d'Energies, le Conseil Départemental du Gers et des Collectivités Locales.

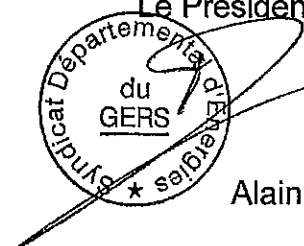
La participation du Syndicat Départemental d'Energies du Gers à ce Fonds est de 27.000 euros depuis 2004.

Monsieur le Président propose pour 2019 de reconduire la participation à hauteur de 27.000 euros.

Après échanges de vues et vote à l'unanimité, le comité accepte cette proposition et autorise Monsieur le Président à budgétiser cette somme et à la verser à la Caisse des Dépôts et Consignations d'AUCH sur le compte qui lui est affecté.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président du Syndicat,

Alain DUFFOURG

**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit mars, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Etaient présents : MM. Duffourg Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Daguzan Francis, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Gaïotti Jacques, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daran Jean-Marc, Diederich Henri, Durrey Joël, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Lecarpentier Thierry, Martin Martine, Mendes Antoine, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Seynaeve Francis, Simonutti Françoise, Soubabère Régis, Thieux-Louit Véronique, Vignaux Lilian.

ETUDE D'IMPACT PLURIANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES AUX OPERATIONS
EXCEPTIONNELLES D'INVESTISSEMENT -

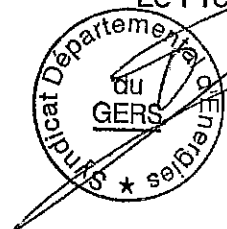
VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement prévues par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Conformément au débat d'orientation budgétaire adopté le 18 mars 2019, le montant des dépenses d'investissement du Syndicat Départemental d'Energies du Gers sur l'exercice 2019 est estimé à environ 18.000.000 d'euros hors dépenses de versement de subvention et hors opérations d'ordre.

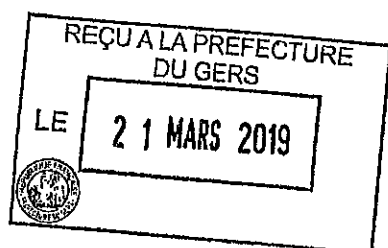
Le montant des dépenses de fonctionnement du Syndicat Départemental d'Energies du Gers est estimé à 3.000.000 euros pour l'exercice 2019, conformément au débat d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Alain DUFFOURG



**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit mars, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Etaient présents : MM. Duffourg Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Daguzan Francis, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Gaïotti Jacques, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daran Jean-Marc, Diederich Henri, Durrey Joël, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Lecarpentier Thierry, Martin Martine, Mendes Antoine, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Seynaeve Francis, Simonutti Françoise, Soubabère Régis, Thieux-Louit Véronique, Vignaux Lilian.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 –

Monsieur le Président fait état de l'exécution du budget du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers durant l'exercice 2018 ; il s'établit comme suit :

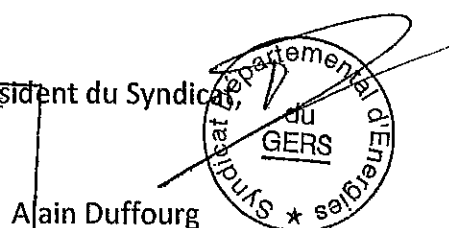
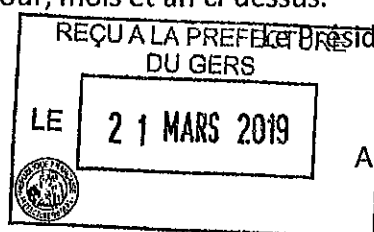
• Dépenses totales réalisées.....		24.349.152,87 €
- En investissement.....		22.045.507,82 €
dont travaux d'électrification rurale	10.823.281,92 €	
dont travaux d'éclairage public	7.453.857,66 €	
dont subvention d'équipement pour les travaux d'éclairage public	1.884.992,42 €	
dont travaux téléphoniques	121.969,17 €	
dont autres dépenses d'investissement	44.314,43 €	
Droits à déduction de TVA	1.717.092,22 €	
- En fonctionnement.....		2.303.645,05 €
• Recettes totales réalisées.....		28.404.965,92 €
• Affectation du résultat de l'exercice 2017 :		5.450.608,21 €

L'évolution des dépenses du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers depuis 2010 s'établit comme dans le tableau ci-après.

Monsieur le Président propose pour 2019 d'ouvrir des crédits dans la continuité de l'exercice 2018.

Le comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



EVOLUTION DES DEPENSES DU SDEG DE 2010 à 2018

	Exécution en 2010	Exécution en 2011	Exécution en 2012	Exécution en 2013	Exécution en 2014	Exécution en 2015	Exécution en 2016	Exécution en 2017	Exécution en 2018
Total Investissement	16.776.813,00	20.462.130,14	16.979.820,23	17.991.105,00	18.166.017,83	21.158.873,27	17.444.643,60	17.715.356,11	22.045.507,82
Electrification Rurale	12.373.054,00	15.752.517,16	12.342.600,86	13.294.512,00	14.018.865,43	16.193.840,71	12.803.524,27	11.093.721,73	10.823.281,92
Eclairage Public	3.623.736,00	3.286.617,61	3.227.044,81	3.250.831,00	3.343.475,57	3.834.432,39	3.373.938,05	3.143.053,83	7.453.857,66
Autres dépenses d'investissement	780.023,00	1.422.995,37	1.410.174,56	1.445.762,00	803.676,83	1.130.600,17	1.267.181,28	3.478.580,55 (1)	3.768.368,24 (1)
Total fonctionnement	1.775.060,00	1.888.225,50	2.176.249,94	2.617.884,00	2.317.487,91	2.287.753,12	2.419.449,99	2.145.379,47	2.303.645,05
Total des dépenses de l'exercice	18.551.873,00	22.350.355,64	19.156.070,17	20.608.989,00	20.483.505,74	25.617.432,85	19.864.093,59	19.860.735,58	24.349.152,87

(1) « Les autres dépenses d'investissement » en 2018 se décomposent comme suit :

- Subvention d'équipement pour les travaux d'éclairage public : 1.884.992,42 euros.
- Travaux téléphoniques : 121.969,17 euros
- Autres dépenses d'investissements : 44.314,43 euros
- Droits à déduction de la TVA : 1.717.092,22 euros

*_*_*_*_*_*

**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit mars, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Étaient présents : MM. Duffourg Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Daguzan Francis, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Gaïotti Jacques, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Sobesto Laurent, Soumeïllan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daran Jean-Marc, Diederich Henri, Durrey Joël, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Lecarpentier Thierry, Martin Martine, Mendes Antoine, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Seynaeve Francis, Simonutti Françoise, Soubabère Régis, Thieux-Louit Véronique, Vignaux Lilian.

RETRAIT DELIBERATION DU 10 DECEMBRE 2018 - AREC OCCITANIE (Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie) – entrée au capital –

Monsieur le Président fait état d'un courrier de la Préfecture du Gers au titre du contrôle de légalité qui nous demande de retirer notre délibération concernant l'entrée au capital de l'AREC OCCITANIE.

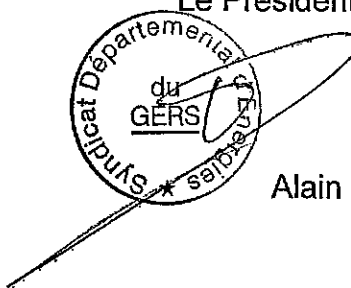
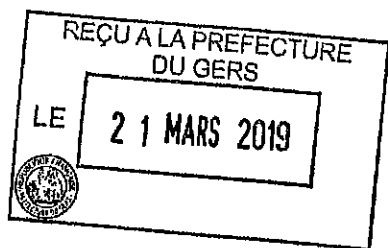
En effet, une jurisprudence du Conseil d'Etat du 14 novembre 2018, concernant la SEMERAP dit que nous ne pouvons pas participer à une Société Publique Locale (SPL), si on ne détient pas l'intégralité des compétences concernant l'objet social.

Au regard des statuts de l'AREC et de nos statuts, cette condition n'est pas satisfaite. C'est pourquoi Monsieur le Président demande au comité de retirer cette délibération.

Après échanges et vote à l'unanimité, le Comité Syndical décide de retirer la délibération concernant l'entrée au capital de la SPL AREC OCCITANIE.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Alain DUFFOURG

**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit mars, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Étaient présents : MM. Duffourg Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Daguzan Francis, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Gaiotti Jacques, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daran Jean-Marc, Diederich Henri, Durrey Joël, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Lecarpentier Thierry, Martin Martine, Mendes Antoine, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Seynaeve Francis, Simonutti Françoise, Soubabère Régis, Thieux-Louit Véronique, Vignaux Lilian.

AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION SDEG/ENEDIS -

Monsieur le Président expose aux membres du comité que l'article 8 du Cahier des Charges de Concession encadre le programme d'esthétique des réseaux en partenariat avec ENEDIS.

La convention proposée au vote du comité syndical vise à renforcer la participation d'ENEDIS dans ce programme.

Ainsi l'objet de cette convention est double :

- L'évolution de la contribution financière d'ENEDIS pour l'intégration des ouvrages en concession dans l'environnement (Article 4 de l'annexe 1 du Cahier des Charges du Contrat de Concession),
d'une part,
- Et la coordination amont de travaux entre le SDEG et ENEDIS en vue d'une amélioration de la qualité de la fourniture et de service aux clients du réseau public de distribution d'électricité,
d'autre part.

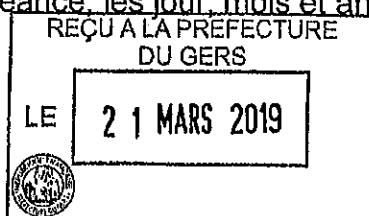
Aussi, Monsieur le Président propose au comité de l'autoriser à signer la convention intitulée :

*« Convention de Partenariat pour l'amélioration esthétique
et la sécurisation des réseaux électriques »
Années 2019-2021*

et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Après lecture, le comité autorise Monsieur le Président à signer la convention pour l'application de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession SDEG/ENEDIS.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président du Syndicat, du
GERS

Alain DUFFOURG



CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR
L'AMELIORATION ESTHETIQUE
DES
RESEAUX ELECTRIQUES

ANNEES 2019 à 2021

Entre les soussignés :

L'autorité concédante, Syndicat Départemental d'Energies du GERS (SDEG), sis au 6 place du Foirail à AUCH, autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, représentée par Monsieur Alain DUFFOURG, son Président, dument habilité par délibération du Conseil Syndical en date du

Ci-après désignée « L'autorité concédante »,

D'une part,

Et

Enedis, Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, ayant son siège social 34, place des Corolles, 92079 La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 444 608 442, représentée par Monsieur Christian BRESSON, Directeur Territorial du Gers, agissant en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie le 12 juin 2017 par Monsieur Matthieu Casaux, Directeur Régional Midi-Pyrénées Sud, et faisant éléction de domicile au 42 avenue de la Marne - 32000 AUCH

Ci-après désignées « Le concessionnaire »,

D'autre part,

PREAMBULE :

Vu les dispositions de l'article 2 de la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du 05 Juillet 1993, modifiée par avenant du 28 Avril 1995 ;

Vu les dispositions conjointes de l'article 8 du cahier des charges et de l'article 4 de l'annexe 1 relatives à la politique d'intégration des ouvrages en concession dans l'environnement, ainsi que des modalités de contribution d'Enedis dans ce domaine ;

Vu le bilan de la précédente convention article 8 signée le 14 avril 2017 sur la période 2017-2018,

Vu l'avenant n°6 au contrat de concession qui stipule que les parties s'engagent à signer un nouveau contrat dont la date d'application ne pourra être postérieure au 1^{er} juillet 2021 ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : PROGRAMMES TRAVAUX

Conformément à l'article 8 et à l'annexe 1 du cahier des charges de concession, l'examen du programme de travaux prévu dans ce domaine par le SDEG sous sa maîtrise d'ouvrage, s'effectue d'un commun accord entre les Parties, en précisant les opérations pressenties, leurs estimations ainsi que la date prévisible de réalisation.

Le programme annuel sera cosigné par les parties avant le lancement des travaux.

Le volume maximum des travaux annuel, sous la maîtrise d'ouvrage du SDEG, sera fixé chaque année en accord avec Enedis lors de l'élaboration du programme annuel.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX

Afin de renforcer la synergie entre les actions d'insertion esthétique des réseaux d'une part, et la sûreté d'alimentation d'autre part, les Parties conviennent qu'au moins **50 % des chantiers du programme** décrit à l'article 1 devront contribuer à résorber des réseaux Basse Tension en fils nus.

L'Affectation des crédits se fera prioritairement sur les communes en régime urbain n'ayant pas accès à la tranche C du FACE.

ARTICLE 3 : ELABORATION DU PROGRAMME TRAVAUX

Le SDEG fournira un planning prévisionnel du déroulement de chaque affaire actualisé chaque trimestre.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION D'ENEDIS

Enedis s'engage à investir un volume financier couvrant les années 2019, 2020 et 2021 de 625 k€ maximum (représentant la participation de 40% de ERDF du coût HT des travaux). La part non consommée de cette participation sur l'année 2019 ne pourra pas être reportée sur l'année 2020.

Pour ce faire, le programme annuel évoqué dans l'article 1 sera établi sur une base d'une participation maximale de 250 k€ (part Enedis) pour 2019, de 250 k€ pour 2020 et de 125 k€ pour le 1^{er} semestre de l'année 2021.

En septembre 2019 (pour le programme 2019) et septembre 2020 (pour le programme 2020), un point complet sera réalisé sur l'avancement des travaux.

ARTICLE 5 : VERSEMENT DE LA PARTICIPATION

Le versement par Enedis de sa participation sera effectué auprès du Trésorier Principal d'Auch, un mois après la présentation par le SDEG des factures acquittées et validées par le trésorier principal pour des travaux achevés (AMEO et PAT remis). En conséquence, pour l'année en cours, les factures devront être présentées avant le 10 décembre pour les années 2019 et 2020.

ARTICLE 6 : AJUSTEMENT DU PROGRAMME

En cas de défaillance, en cours d'exécution, d'une opération programmée, une nouvelle opération éligible aux critères énoncés dans l'article 8 et à l'annexe 1 du cahier des charges de concession, pourra être proposée par le SDEG. Quel que soit le montant de la nouvelle opération, cette substitution ne pourra induire une augmentation de l'enveloppe annuelle définie à l'article 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 : BILAN

Le SDEG communiquera, à la fin des années 2019 et 2020, le bilan des chantiers réalisés dans l'année : linéaire du réseau effacé, nombre et localisation des chantiers, coût global et participation Enedis.

ARTICLE 8 : ADAPTATION DE LA CONVENTION

En cas de dispositions législatives ou réglementaires nouvelles applicables aux cahiers des charges de concession et portant sur l'insertion paysagère des réseaux publics de distribution existants, le SDEG et Enedis discuteront d'une éventuelle adaptation du présent accord.

Dans le cas de la signature du nouveau contrat de concession avant la date du 30 juin 2021, pour une application au 1^{er} janvier 2020 ou au 1^{er} janvier 2021, le

ARTICLE 9 : DUREE

La présente convention entre en vigueur après accomplissement des formalités administratives liées au contrôle de légalité. Le terme de la présente convention est fixé au 30 juin 2021.

La présente convention peut être résiliée par l'une des Parties par lettre recommandée avec AR. Cette résiliation est effective à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre de résiliation.

Dans le cas de la signature du nouveau contrat de concession avant la date du 30 juin 2021,
- si la date d'application est fixée au 1^{er} janvier 2020, la présente convention s'éteindra
au 31 décembre 2019 ;
- si la date d'application est fixée au 1^{er} janvier 2021, la présente convention s'éteindra
au 31 décembre 2020.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION

En termes de communication :

- Le SDEG installera un panneau sur chaque chantier avec indication des financeurs.
- A la fin des travaux, sur demande, d'Enedis, le SDEG réceptionnera les ouvrages en présence de la collectivité locale et d'Enedis. L'intérêt et la possibilité de médiatisation des chantiers seront examinés par les partenaires avec accord de la collectivité locale.

ARTICLE 11 : ENREGISTREMENT

La présente convention n'est pas assujettie aux droits de timbre et d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des Parties qui en aurait provoqué la perception

Fait à Auch, le 2019,
En 2 exemplaires originaux,

Pour le SDEG ,

Pour Enedis,

Le Président,
Alain DUFFOURG

Le Directeur Territorial pour le Gers,
Christian BRESSON

**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit mars, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Étaient présents : MM. Duffourg Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Daguzan Francis, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Gaïotti Jacques, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daran Jean-Marc, Diederich Henri, Durrey Joël, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Lecarpentier Thierry, Martin Martine, Mendes Antoine, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Seynaeve Francis, Simonutti Françoise, Soubabère Régis, Thieux-Louit Véronique, Vignaux Lilian.

PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT AVEC L'INSTITUTION ADOUR

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers informe le comité que nous avons été contactés par la SEML ENERLANDES (Société d'Économie Mixte Locale) pour le compte de l'INSTITUTION ADOUR.

Cette SEML a été créée par le Conseil Départemental des LANDES pour appuyer le développement des énergies renouvelables sur le département des LANDES.

La SEML souhaite développer du photovoltaïque flottant sur les retenues d'eau de l'INSTITUTION ADOUR sur le département des LANDES.

Il faut savoir qu'il existe aussi des retenues sur le GERS, les HAUTES-PYRENEES et les PYRENEES ATLANTIQUES. L'INSTITUTION ADOUR souhaiterait que les autres Syndicats Départementaux d'Électricité de ces départements concernés engagent une réflexion équivalente à celle du département des LANDES.

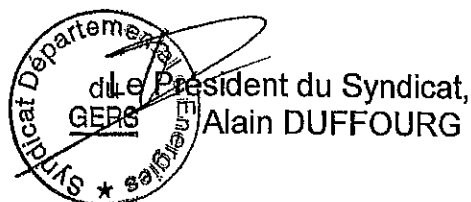
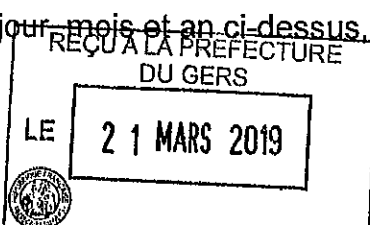
Une réunion devrait très prochainement être organisée pour nous présenter le travail d'étude, à ce jour engagé par l'INSTITUTION ADOUR et la SEML ENERLANDES.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président et les services du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers à participer aux réunions afférentes à ce projet mais aussi de regarder la faisabilité de rechercher un ou des partenaires extérieurs compte tenu des enjeux financiers.

Après débat et vote à l'unanimité, Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers est autorisé lui et ses services, à participer aux réunions afférentes à ce projet avec l'INSTITUTION ADOUR et à en communiquer les résultats au Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers.

Il est autorisé aussi à commencer à rechercher d'éventuels partenariats qui pourraient être intéressés par le projet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit mars, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Etaient présents : MM. Duffourg Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Daguzan Francis, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Gaïotti Jacques, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daran Jean-Marc, Diederich Henri, Durrey Joël, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Lecarpentier Thierry, Martin Martine, Mendes Antoine, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Seynaeve Francis, Simonutti Françoise, Soubabère Régis, Thieux-Louit Véronique, Vignaux Lilian.

SRADDET

(Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)

Monsieur le Président expose au Comité qu'il a été saisi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac au sujet de l'élaboration par le SCOT de GASCOGNE (Schémas de Cohérence Territoriale) d'une contribution qui sera portée au SRADDET.

Dans le courrier qui nous a été notifié, il convient de retenir que la forte diminution des énergies fossiles notamment sur le chauffage et la mobilité, entraînera des sollicitations importantes sur le réseau électrique.

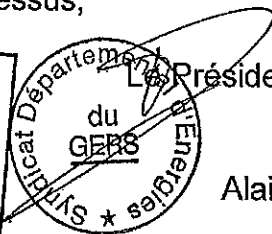
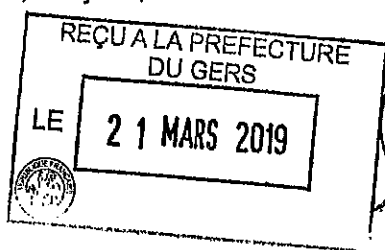
Il conviendra donc d'être extrêmement attentif et ferme pour maintenir les dotations du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) à un niveau élevé pour garantir à notre département une transformation de ses infrastructures à la hauteur des enjeux à venir qui s'annoncent colossaux.

Il conviendra donc de faire remonter ces besoins et de contribuer au SRADDET sur cette thématique en étayant ces propos dans un cadre qu'il conviendra de définir avec le SCOT de GASCOGNE.

Monsieur le Président sollicite donc le vote du comité pour l'autoriser à engager une discussion avec les représentants du SCOT de GASCOGNE pour contribuer sur la problématique des réseaux électriques et des services associés dans le cadre du SRADDET.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à engager une discussion avec les représentants du SCOT de GASCOGNE afin de contribuer à l'élaboration du SRADDET sur ses domaines de compétences (électricité et gaz) pour défendre une politique d'investissement élevée dans notre département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

Alain DUFFOURG

**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit mars, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Étaient présents : MM. Duffourg Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Daguzan Francis, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Gaïotti Jacques, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Larriou Muriel, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daran Jean-Marc, Diederich Henri, Durrey Joël, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Lecarpentier Thierry, Martin Martine, Menges Antoine, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Seynaeve Francis, Simonutti Françoise, Soubabère Régis, Thieux-Louit Véronique, Vignaux Lilian.

FILIÈRE BOIS – RÉSEAU DE CHALEUR –

Monsieur le Président souhaite revenir sur la journée qui a été organisée par l'URCOFOR (Union Régionale des Communes Forestières Languedoc-Roussillon) pour sensibiliser les élus sur la filière bois et sur le développement des réseaux de chaleur issus de la biomasse.

Malgré un nombre limité de participants, cette journée a été appréciée de tous et a montré un réel intérêt des élus pour cette filière. Une réunion a ensuite été réalisée avec les services du Conseil Départemental pour évaluer quel type d'action pourrait être envisagé. Il ressort que le Conseil Départemental envisage de structurer la filière production du combustible et qu'il faudrait que parallèlement un ou plusieurs acteurs déploient des chaudières afin de fonctionner dans le cadre d'un circuit court.

A ce jour, la pose de grosses chaudières dans les locaux d'un gros consommateur de chauffage tel qu'un EHPAD ou un Collège, ne rencontre pas de difficulté particulière et ne nécessite donc pas forcément l'appui du Syndicat Départemental d'Energies du Gers.

Par contre, la construction d'un réseau de chaleur pose des difficultés techniques et administratives difficilement surmontables pour nos communes. Il semblerait donc que ce soit sur ce point qu'il puisse y avoir des attentes.

Pour cela, il est proposé au Comité Syndical de lancer une étude de faisabilité sur une commune qui nous sera proposée par l'URCOFOR pour définir le modèle économique d'un réseau de chaleur au bois.

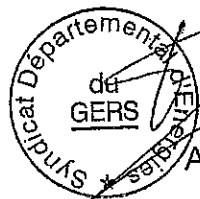
Les résultats de cette étude seront ensuite commentés en réunion du comité syndical qui s'interrogera alors sur l'éventualité de prendre la compétence des réseaux de chaleur.

Afin de ne pas entrer en concurrence avec d'autres énergies qui pourraient remettre en cause le modèle économique du réseau de chaleur, le choix de la commune devra être obligatoirement porté sur une commune non desservie en gaz naturel afin de donner le plus de chance possible à l'étude, de déboucher sur une solution pérenne.

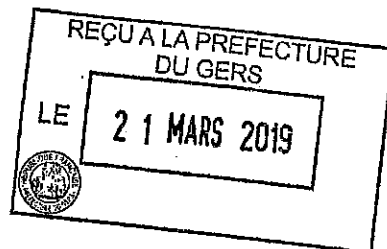
Après débat et vote à l'unanimité, le comité syndical autorise Monsieur le Président à se rapprocher de l'URCOFOR pour retenir une commune qui fera l'objet de cette étude de faisabilité. Cette commune ne devra pas être desservie en gaz naturel. Le projet de marché public sera proposé lors d'une réunion du comité syndical pour vote du lancement de l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Alain DUFFOURG



**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit mars, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Étaient présents : MM. Duffourg Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Daguzan Francis, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Gaïotti Jacques, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Sobesto Laurent, Soumeïllan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daran Jean-Marc, Diederich Henri, Durrey Joël, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Lecarpentier Thierry, Martin Martine, Mendes Antoine, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Seynaeve Francis, Simonutti Françoise, Soubabère Régis, Thieux-Louit Véronique, Vignaux Lilian.

CRÉATION D'UNE ENVELOPPE SUR FONDS PROPRE POUR FINANCER DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ NON PRIS EN COMPTE DANS LES PROGRAMMES DU FACE -

Monsieur le Président précise que nous allons débiter les discussions de renouvellement du Cahier des Charges de Concession avec les services d'ENEDIS.

Actuellement nous sommes dans une phase d'échanges avec notre cabinet juridique qui nous accompagne, le Cabinet RAVETTO.

Il ressort des premières analyses que le mode de calcul de la redevance R2 va être profondément modifié, c'est pourquoi il est nécessaire d'anticiper certaines actions. D'autre part, certaines demandes de nos communes membres, à ce jour, ne peuvent pas être traitées dans le programme du FACE, faute d'éligibilité à celui-ci.

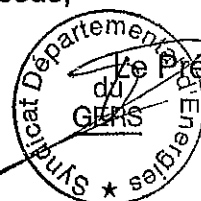
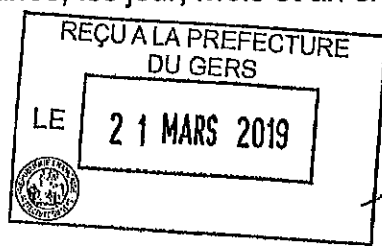
Monsieur le Président propose donc de créer une enveloppe de 200.000 euros annuelle sur le budget du Syndicat Départemental d'Energies du Gers pour traiter ces demandes, qui viendront abonder la future nouvelle redevance de concession du nouveau modèle de Cahier des Charges.

Monsieur le Président précise que si cette enveloppe est adoptée par le comité, une programmation sur ce montant de travaux sera proposée à la prochaine réunion de notre assemblée.

Après débat et vote, le comité syndical décide :

- ↳ de créer une enveloppe sur fonds propre pour financer des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité
- ↳ de porter cette enveloppe à un montant de 200.000 euros HT annuel
- ↳ d'autoriser chaque année le Président à proposer une programmation de travaux au vote du comité syndical pour ventiler cette enveloppe sur des opérations identifiées par les services du Syndicat Départemental d'Energies du Gers.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,
Alain DUFFOURG

**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit mars, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Étaient présents : MM. Duffourg Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Daguzan Francis, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Gaïotti Jacques, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daran Jean-Marc, Diederich Henri, Durrey Joël, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Lecarpentier Thierry, Martin Martine, Mendes Antoine, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Seynaeve Francis, Simonutti Françoise, Soubabère Régis, Thieux-Louit Véronique, Vignaux Lilian.

ADHÉSION A L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT – ADIL –

Monsieur le Président propose au comité syndical de renouveler l'adhésion pour 2019 et d'adopter le taux de cotisation pour l'ADIL à 375 euros.

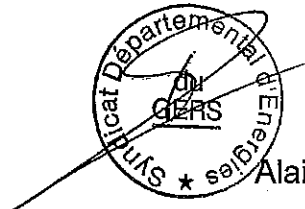
Il est proposé au comité :

- ↳ d'adhérer à l'ADIL pour l'année 2019
- ↳ de verser la cotisation de 375 euros pour l'année 2019.

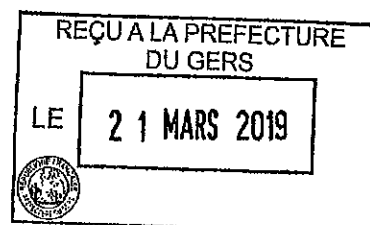
Après débat et vote à l'unanimité, le comité accepte cette proposition et autorise Monsieur le Président à budgétiser la cotisation à l'ADIL.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Alain DUFFOURG



**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit mars, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Etaient présents : MM. Duffourg Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Daguzan Francis, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Gaïotti Jacques, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daran Jean-Marc, Diederich Henri, Durrey Joël, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Lecarpentier Thierry, Martin Martine, Mendes Antoine, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Seynaeve Francis, Simonutti Françoise, Soubabère Régis, Thieux-Louit Véronique, Vignaux Lilian.

POINT SUR LES IRVE DANS LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Président précise que l'enveloppe votée par le Comité Syndical pour le déploiement des IRVE a été totalement affectée.

Il rappelle que la dernière décision, en date du lundi 10 décembre 2018, autorise Monsieur le Président à implanter une borne de charge rapide sur la Commune de LE-HOUGA et une borne de charge rapide sur la Commune de VILLECOMTAL-sur-ARROS.

Il convient donc, si l'on souhaite terminer le maillage de station de charge rapide de budgétiser une somme d'environ 100.000 euros pour créer une station dans le nord et une dans l'est du département.

Les Communes de MONFERRAN-SAVES et de SAINTE-MÈRE se sont portées candidates.

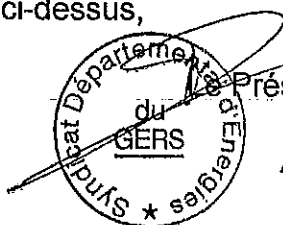
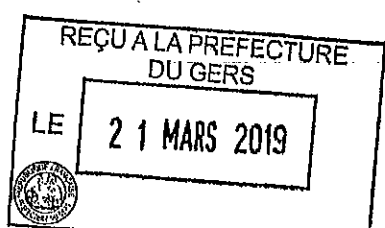
Il est vrai que leurs implantations sont idéales au regard des critères techniques et géographiques.

D'autre part, les Communes de LA-ROMIEU et de CASTÉRA-VERDUZAN se sont portées candidates pour accueillir chacune une borne de charge accélérée, estimée à 15.000 euros la borne. Il conviendra aussi au Comité Syndical de se prononcer sur ces demandes sachant que le maillage en station accélérée est aujourd'hui suffisant au regard de la fréquentation des stations de charge existante.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité Syndical décide de budgétiser la somme de 130.000 euros sur l'exercice 2019 pour financer deux stations de charge rapide sur les Communes de MONFERRAN-SAVES et de SAINTE-MÈRE et deux stations de charge accélérée sur les Communes de CASTÉRA-VERDUZAN et LA-ROMIEU à titre expérimental.

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à prendre l'ensemble des dispositions pour construire les deux stations de charge rapide et les deux stations de charge accélérée sur les communes mentionnées à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Président du Syndicat,

Alain DUFFOURG

**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit mars, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Etaient présents : MM. Duffourg Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Daguzan Francis, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Gaïotti Jacques, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daran Jean-Marc, Diederich Henri, Durrey Joël, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Lecarpentier Thierry, Martin Martine, Mendes Antoine, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Seynaeve Francis, Simonutti Françoise, Soubabère Régis, Thieux-Louit Véronique, Vignaux Lilian.

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE : Actualisation de la liste des communes suite à la création d'une Commune nouvelle –

VU l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 07 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

VU les articles L2333-2 à L2333-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L3333-2 à L3333-3-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L5212-24 à L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les arrêtés du 08/12/2015 et 24/12/2015 du Préfet du Gers portant création d'une Commune nouvelle,

VU l'arrêté du 21/12/2018 du Préfet du Gers portant création d'une Commune nouvelle,

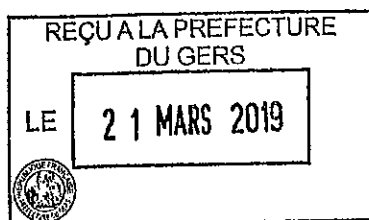
Le Président du Syndicat Départemental d'Énergies expose les dispositions des articles L2333-2 et suivants, L3333-2 et suivants et L5212-24 à L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le conseil syndical à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le conseil syndical après avoir délibéré décide que le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8,5 à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le coefficient fixé s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire des communes dont la liste est annexée à la présente délibération.

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président du Syndicat Départemental d'Énergies
du GERS

Alain Duffourg

